

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot

64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG S.A.

Technopole Hélioparc
4, boulevard Lucien Favre
64052 Pau Cedex

S.A. au capital social de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société ARVERNE GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts et l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARVERNE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des opérations dans le cadre du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group	
Notes 1.1 « Faits marquants de l'exercice » et 6 « Capitaux propres » de l'annexe aux comptes annuels	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le 19 septembre 2023, votre Société a fusionné avec la société Arverne Group, et conformément à cet accord, a repris l'ensemble des actifs et passifs de la société Arverne Group, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>En complément de la reprise des actifs et passifs de la société Arverne Group dans le cadre de la fusion/absorption, cette opération a donné lieu à :</p>	<p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapprocher les valeurs utilisées dans la comptabilisation de ces opérations avec les informations figurant dans le traité de fusion ;• Analyser le traitement comptable retenu par la Direction de votre Société au regard des normes et principes comptables applicable pour les opérations de fusion ;

<ul style="list-style-type: none"> • La constatation de frais d'établissement liés à la fusion et au PIPE pour 14.001 milliers d'euros, amortis sur 5 ans ; • Le remboursement des porteurs d'actions de préférence de catégorie B qui en ont fait la demande, pour 152.314 milliers d'euros ; • La comptabilisation d'une prime de fusion de 10.136 milliers d'euros et d'une prime d'émission de 30.386 milliers d'euros. <p>Par ailleurs, le placement privé d'actions de votre société dit « PIPE », réalisé dans le contexte de la fusion, a donné lieu à une prime d'émission de 92.982 milliers d'euros</p> <p>La comptabilisation des opérations réalisées dans le cadre du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group a été considérée comme un point clé de l'audit, eu égard au caractère significatif de ces opérations pour votre société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réconcilier le nombre et la valeur des actions de préférence de catégorie B ayant fait l'objet d'un remboursement avec la documentation juridique disponible. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.1 et 6 de l'annexe des comptes annuels relatives à ces opérations.</p>
--	--

Evaluation des titres de participations	
Notes 2.1.2 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières », 3 « Immobilisations financières» de l'annexe aux comptes annuels et 4 « Liste des filiales et participations »	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les titres de participations figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur nette comptable de 55.289 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué au paragraphe 2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue une provision lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritères.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participations est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes de votre société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations pour la détermination de cette valeur.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le caractère approprié de l'approche appliquée par votre société pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participations ; • Rapprocher la valeur d'utilité retenue pour les titres du groupe 2gré avec la juste valeur de l'actif net acquis déterminé au moment de l'acquisition ; • Examiner les modalités d'évaluation des autres lignes de titres de participations et évaluer, avec le support de nos experts en évaluation, le caractère approprié des hypothèses retenues pour évaluer leur juste valeur. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARVERNE GROUP par les statuts en date du 15 mars 2021 pour Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 14 septembre 2023 pour KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans le 4^{ème} exercice de sa mission sans interruption et KPMG S.A. dans le 1^{er} exercice, dont respectivement 3 et 1 exercices depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pau et Paris-La Défense, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

 Nicolas Castagnet



Nicolas CASTAGNET

Emmanuel ROLLIN

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

Bilan actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissement/ dépréciation	31/12/2023 Net - 12 mois	31/12/2022 Net - 12 mois
Frais d'établissement		14 075	806	13 269	-
Frais de recherche et développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		14	3	11	-
Avances sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3.1	14 089	808	13 280	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		81	27	54	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3.1	81	27	54	-
Titres de participations		103 068	47 779	55 289	-
Créances rattachées à des participations		6 518	-	6 518	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		254	5	249	-
Immobilisations financières	3.2	109 840	47 783	62 057	-
Actif immobilisé		124 009	48 618	75 391	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	5
Clients et comptes rattachés		1 331	110	1 221	-
Autres créances		17 054	-	17 054	335
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Créances	5.1	18 385	110	18 276	340
Valeurs mobilières de placement		8 064	-	8 064	-
Disponibilités		99 181	-	99 181	207 618
Disponibilités	5.2	107 245	-	107 245	207 618
Charges constatées d'avance	5.3	144	-	144	15
Actif circulant		125 774	110	125 665	207 973
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations		-	-	-	-
Écarts de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		249 784	48 728	201 056	207 973

Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
Capital social ou individuel		398	275
Primes d'émission, de fusion, d'apport		193 214	212 113
Écarts de réévaluation		-	-
Réserve légale		40	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		1	-
Report à nouveau		(7 420)	(5 255)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		7 955	(2 165)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		21	-
Capitaux propres	6	194 209	204 969
Provisions pour risques		411	-
Provisions pour charges		262	-
Provisions pour risques et charges	7	673	-
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 370	1 200
Emprunts et dettes financières divers		3	1 050
Dettes financières	8.1	1 373	2 250
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 163	669
Dettes fiscales et sociales		905	41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 624	-
Autres dettes		109	43
Dettes non financières	8.2	4 801	754
Produits constatés d'avance		-	-
Dettes		6 847	3 004
TOTAL PASSIF		201 056	207 973

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue de biens		-	-
Production vendue de services		1 594	-
Chiffre d'affaires	9.1	1 594	-
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		135	-
Autres produits		0	-
Avances sur immobilisations corporelles			
Produits d'exploitation	9.2	135	-
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnement		-	-
Autres achats et charges externes	9.3	4 801	2 690
Impôts, taxes et versements assimilés	9.4	27	41
Salaires et traitements	9.5	1 196	-
Charges sociales	9.5	735	-
Dotations aux amortissements	9.6	810	-
Dotations aux dépréciations des immobilisations		-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	9.7	110	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	9.7	428	-
Autres charges	9.8	197	96
Charges d'exploitation		8 304	2 827
Résultat d'exploitation		(6 575)	(2 827)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		384	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		12	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 189	856
Autres produits financiers		54 132	-
Produits financiers		58 717	856
Dotations financières aux amortissements et provisions		47 795	-
Intérêts et charges assimilés		519	193
Différences négatives de change		0	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		8	-
Charges financières		48 322	193
Résultat financier	9.9	10 396	663
Résultat courant avant impôt		3 821	(2 165)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 018	-
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		57	-
Produits exceptionnels		5 076	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		257	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		662	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		23	-
Charges exceptionnelles		942	-
Résultat exceptionnel	9.10	4 134	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	9.11	-	-
RÉSULTAT NET		7 955	(2 165)

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

NOTE 1	Faits caractéristiques	201	NOTE 9	Résultat	210
1.1	Faits marquants de l'exercice	201	9.1	Chiffres d'affaires	210
1.2	Changement de méthodes comptables et comparabilité des comptes	202	9.2	Autres produits d'exploitation	210
			9.3	Autres achats et charges externes	211
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	202	9.4	Impôts et taxes	211
2.1	Actif immobilisé	202	9.5	Charges de personnel	211
2.2	Actif circulant	203	9.6	Dotations aux amortissements	211
2.3	Provisions	203	9.7	Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	212
NOTE 3	Actif immobilisé	204	9.8	Autres charges d'exploitation	212
3.1	Immobilisations corporelles	204	9.9	Résultat financier	212
3.2	Immobilisations corporelles	204	9.10	Résultat exceptionnel	212
3.3	Immobilisations financières	205	9.11	Impôt sur les sociétés	213
NOTE 4	Liste des filiales et participations	206	NOTE 10	Engagement hors bilan	213
NOTE 5	Actif circulant	206	NOTE 11	Liste des crédits baux et locations longue durée	213
5.1	Créances	206	NOTE 12	Autres informations diverses	213
5.2	Trésorerie	207	12.1	Effectifs moyens	213
5.3	Charges constatées d'avance	207	12.2	Rémunérations des dirigeants	214
NOTE 6	Capitaux propres	207	12.3	Transactions avec les parties liées	214
6.1	Nombre et valeur nominale des composants du capital social	207	12.4	Attribution d'actions gratuites	215
6.2	Variations des capitaux propres	208	12.5	Événements postérieurs à la clôture	215
NOTE 7	Provisions pour risques et charges	209			
NOTE 8	Dettes	209			
8.1	Dettes financières	209			
8.2	Dettes non financières	210			

Note 1 Faits caractéristiques

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- durée de l'exercice : 12 mois ;
- durée de l'exercice précédent : 12 mois ;
- total du bilan : 201 055 858 euros ;
- chiffre d'affaires : 1 594 421 euros ;
- effectifs au 31 décembre 2023 : 16.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Fusion-absorption entre Transition SA et Arverne Group SAS

« Arverne Group SAS » désigne l'entité absorbée avant la réalisation de la fusion en date du 19 septembre 2023,

« Transition SA » désigne l'entité absorbante avant la réalisation de la fusion en date du 19 septembre 2023,

« la Société » désigne l'entité combinée après la réalisation de la fusion en date du 19 septembre 2023.

Les présents comptes annuels sont ceux de la Société qui a survécu à la fusion-absorption d'Arverne Group SAS dans Transition SA. La colonne « fusion » dans les tableaux de variation présente les valeurs reçues par l'absorbante de la part de l'absorbée.

Le 16 juin 2023, Arverne Group SAS et le Special Purpose Acquisition Company (SPAC) Transition SA, coté sur Euronext Paris, ont conclu un accord de rapprochement. Conformément à cet accord, Arverne Group SAS a fusionné avec Transition SA qui a par conséquent acquis tous les actifs et passifs d'Arverne Group SAS.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2023 a approuvé la fusion entre les deux sociétés, la réalisation définitive de la fusion ayant eu lieu le 19 septembre 2023. Il s'agit d'une fusion « à l'envers » avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. La valeur de l'actif net apporté par Arverne Group SAS est de 10,32 millions d'euros, l'augmentation de capital de la société absorbante de 182 milliers d'euros conduisant à la comptabilisation d'une prime de fusion de 10,14 millions d'euros.

De plus, Arverne Group SAS et Transition SA ont conclu des accords de souscription avec le groupe Renault, ADEME Investissement, Crédit Mutuel Equity, des fondateurs de Transition et de nouveaux investisseurs (les « investisseurs PIPE » – *Private Investment in Public Equity* ou opération de capital-investissement) dans le but d'un placement réservé à une catégorie spécifique d'investisseurs (le « PIPE »). En contrepartie de leur investissement, les investisseurs PIPE ont reçu de nouvelles actions ordinaires de Transition SA.

La Fusion et le PIPE ont été achevés le 19 septembre 2023 après l'approbation de la fusion par les actionnaires d'Arverne Group SAS et Transition SA.

Postérieurement à la Fusion, une rédemption a été opérée à la suite d'une décision du Directeur Général du 5 octobre 2023, entraînant une réduction de capital d'un montant nominal de 152,47 milliers d'euros et un remboursement aux actionnaires de 152,47 millions d'euros.

À défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes du 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2024.

La présentation des états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 sont ceux de la société Transition SA (voir Note 1.2).

Enfin, Transition SA a modifié sa dénomination sociale le 14 septembre 2023 pour devenir Arverne Group SA.

Cession de la filiale Arverne Drilling

En date du 31 janvier 2023, Arverne Group SAS a acté la cession de la totalité des titres de la société Arverne Drilling à un tiers pour un montant de 5 millions d'euros.

Dans le cadre d'un accord tripartite signé le 31 janvier 2023, la dette envers l'ancien propriétaire est soldée, générant ainsi une réduction du prix d'achat initial de 1,7 million d'euros en contrepartie de la valeur des titres.

Acquisition du groupe 2gré (ex-Georhin)

Aux termes d'un accord conclu le 31 janvier 2023, Arverne Group SAS a finalisé l'acquisition de la société mère Georhin (renommée 2gré post-acquisition) ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le groupe 2gré) le 13 mars 2023. Le groupe 2gré est spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France. Le groupe 2gré est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche obtenus ou en cours de renouvellement dans différentes régions de France accordés par arrêté ministériel.

Le groupe 2gré a investi environ 100 millions d'euros dans le développement de ses permis exclusifs de recherche, le forage et la construction d'une centrale de géothermie à Vendenheim (67), financés en fonds propres par le précédent actionnaire (compte courant d'associé) ainsi que par de la dette bancaire levée auprès d'un pool de banques partenaires de premier rang.

Le groupe 2gré a fait l'objet d'une procédure collective, à la suite d'incidents techniques de grande ampleur survenus dans le bassin de Vendenheim, ayant provoqué l'arrêt total de son activité.

En tant que nouvel et unique actionnaire du groupe 2gré, la société Arverne Group SAS aura pour objectif de relayer les efforts de 2gré dans le développement de ses permis de recherche, notamment dans le contexte de crise énergétique.

Arverne Group SAS a également acquis une créance en compte courant sur 2gré de 54,1 millions d'euros au prix d'1 euro, auprès du cédant qui a ensuite été incorporé au capital de 2gré.

Les comptes clos au 31 décembre 2023 font apparaître une valeur brute des titres de 2gré de 55,7 millions d'euros correspondant au prix d'acquisition de 1 euro, au complément de prix estimé de 1,6 million d'euros ainsi qu'aux 54,1 millions d'euros de revalorisation à la suite de l'augmentation de capital de 2gré au 14 décembre 2023. La valeur recouvrable des titres a été estimée à 8 millions d'euros.

Souscription à l'augmentation de capital Lithium de France

Le 14 mars 2023, Lithium de France, filiale du Groupe, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds, « la série B » pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital est souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels Arverne Group SAS (à hauteur de 20 millions d'euros) et Equinor Ventures ainsi que par Norsk Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium. La levée de fonds a pour objet le financement de la campagne d'exploration, la réalisation de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées.

Postérieurement à cette augmentation de capital, la Société détient désormais 62,6 % du capital social et possède également 558 036 BSA Ratchet B.

Émission d'obligations convertibles par Arverne Group SAS

Dans le cadre de son développement et du projet de regroupement d'entreprises, Arverne Group SAS a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions Arverne Group SAS

ou échangeables en actions Lithium de France d'une valeur nominale de 10 euros par action, en deux tranches :

- une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros, émise le 3 mars 2023, destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de 2gré et le rachat des créances afférentes à cette acquisition, (ii) la souscription d'Arverne Group SAS à la série B Lithium de France. Cette première tranche a été souscrite par Crescendissimo et Eiffel Investment Group, tous deux fondateurs de Transition ;
- une seconde tranche, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription d'Arverne Group SAS à la série B de Lithium de France.

Lors de la réalisation de la Fusion, ces obligations ainsi que les intérêts générés ont été convertis en actions nouvelles d'Arverne Group SA. La Fusion étant intervenue avant l'échéance de la seconde tranche, cette dernière ne sera jamais émise.

Augmentation de capital Arverne Group SAS

Le 14 septembre 2023, préalablement à la Fusion, l'Assemblée Générale d'Arverne Group SAS a décidé une augmentation de capital de 15 millions d'euros par apport en nature des titres de participations de Lithium de France.

1.2 Changement de méthodes comptables et comparabilité des comptes

Du fait de la fusion-absorption d'Arverne Group SAS par Transition SA avec effet au 1^{er} janvier 2023, les comptes annuels présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont ceux de Transition SA, entité absorbante. Les comptes annuels de la

Société établis au 31 décembre 2023 ne sont pas comparables avec ceux de Transition SA au 31 décembre 2022, car cette dernière n'avait pas d'activité opérationnelle et avait été créée dans l'objectif d'un rapprochement d'entreprises.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03 du Comité de la réglementation comptable modifié par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le PCG, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée comme suit :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ;
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur vénale ;

- indépendance des exercices ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

- les actifs acquis par voie d'échange ou d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans l'acte.

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement pratiqué, linéaire, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont pratiqués selon les durées et modes suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Autres incorporels	Linéaire	3 à 5 ans
Agencement des locaux	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations financières

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur prix d'achat. Les honoraires d'acquisition des titres de participation sont intégrés au coût de revient des titres. Ces coûts sont amortis sur une période de cinq ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation est alors comptabilisée à hauteur de l'écart constaté. Les créances détenues vis-à-vis des filiales sont également dépréciées si nécessaire et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est éventuellement comptabilisée en complément.

La Société apprécie la valeur d'utilité des titres au travers d'une approche multicritère (quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte, juste valeur des actifs et des passifs de la filiale, rentabilité, perspectives d'avenir et intérêt stratégique pour le Groupe).

Les actions souscrites dans le cadre du contrat de liquidité sont valorisées « au premier entré premier sorti ».

2.2 Actif circulant

2.2.1 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

2.2.2 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

2.3 Provisions

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Le montant des indemnités de départ à la retraite provisionné au 31 décembre 2023 est de 17 milliers d'euros et non matériel au 31 décembre 2022 en l'absence de salariés sur l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

2.3.2 Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu de la législation française, la seule obligation de la Société en termes d'engagements de retraite est le versement à ses salariés d'une indemnité lors de leur départ à la retraite calculée selon la convention collective SYNTEC.

Ces engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Ils sont réalisés annuellement par un cabinet indépendant selon une méthode actuarielle. Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'entité, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à la Société calculs intègrent principalement les paramètres suivants :

- **Paramètres économiques :**

- 6 % constant pour la catégorie : cadres ;
- 6 % constant pour la catégorie : non-cadres.

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3,9 % (inflation comprise).

- **Paramètres sociaux :**

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 62 ans pour la catégorie : cadres ;
- 62 ans pour la catégorie : non-cadres.

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : cadres ;
- 1 % constant pour la catégorie : non-cadres.

Le taux de charges sociales patronales est :

- 36 % pour la catégorie : cadres ;
- 19 % pour la catégorie : non-cadres.

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

- **Paramètres techniques :**

- l'année des calculs retenue est 2023 ;
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2017-2019 ;
- la méthode de calcul retenue est la méthode : rétrospective *prorata temporis* ;
- les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés ;
- la tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps ;
- les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année ;
- le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Note 3 Actif immobilisé

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2023
Frais d'établissement	-	25	14 001	-	48	14 075
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	8	5	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	-	48	-	-	(48)	-
TOTAL	-	82	14 007	-	-	14 089

Les acquisitions pour un montant de 14 001 milliers d'euros concernant les frais d'établissement sont essentiellement les frais de fusion immobilisés.

Ils correspondent principalement aux frais de fusion et de « PIPE » et sont amortis sur cinq ans.

3.1.2 Variations des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Frais d'établissement	-	13	793	-	-	806
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3	-	-	3
TOTAL	-	13	796	-	-	808

L'essentiel des amortissements provient de l'activation des frais de fusion en date du 19 septembre 2023.

3.2 Immobilisations corporelles

3.2.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2023
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	41	48	15	6	81
Immobilisations corporelles en cours	-	6	-	-	(6)	-
Avances sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	47	48	15	-	81

Les autres immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique pour 36 milliers d'euros et de l'agencement de locaux pour 55 milliers d'euros.

3.2.2 Variations des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	13	14	-	-	27
TOTAL	-	13	14	-	-	27

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Variations des valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Réduction de prix	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2023
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participations	-	12 025	(1 700)	93 363	621	-	103 068
Créances rattachées à des participations	-	-	-	6 518	-	-	6 518
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité	-	-	-	268	77	-	191
Autres immobilisations financières	-	6	-	57	-	-	63
TOTAL	-	12 032	(1 700)	100 206	698	-	109 840

Les cessions de titres de participations concernent la cession de la société Arverne Drilling au 31 janvier 2023 pour une valeur brute de 621 milliers d'euros.

La hausse des titres pour 93 363 milliers d'euros s'explique par :

- des augmentations des participations historiques d'Arverne Group :
 - 2 148 milliers d'euros d'augmentations des titres d'Arverne Drilling Services à la suite d'une augmentation de capital par incorporation de créances réalisée le 15 décembre 2023,
 - l'acquisition dans le cadre de la cession Arverne Drilling de 50 % des titres DrillHeat précédemment portés par la filiale, pour un montant de 286 milliers d'euros,
 - 34 994 milliers d'euros d'augmentation des titres de Lithium de France dont :
 - 20 000 milliers d'euros liés à la souscription d'Arverne Group SAS à l'augmentation de capital dans le cadre de la série B,
 - 14 994 milliers d'euros reçus en apport en nature en septembre 2023 de la part des minoritaires de Lithium de France ;

- l'acquisition des titres de 2gré pour 55 936 milliers d'euros dont 1 804 milliers d'euros (incluant des frais d'acquisitions de titres pour 180 milliers d'euros) apporté lors de la fusion et 54 132 milliers d'euros de revalorisation à la suite de l'augmentation de capital de 2gré le 14 décembre 2023.

Par ailleurs, Arverne Group SA a confié au CIC Market, à compter du 18 septembre 2023, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur et en particulier de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 et de la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI). Ce contrat a pour objet l'animation par le CIC Market de l'action Arverne Group SA sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de 300 000 euros, dans le compte bancaire reflet des opérations d'achats/reventes d'actions.

À la clôture de l'exercice 2023, la Société dispose de 19 620 actions sur son contrat de liquidité dont le cours à cette date est de 9 498 euros par action, soit une valorisation de marché de 186,4 milliers d'euros contre une valeur comptable de 190,9 milliers d'euros. La moins-value latente de 4,5 milliers d'euros au 31 décembre 2023 est provisionnée dans les comptes.

3.3.2 Variations des dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Titres de participations	-	-	47 779	-	-	47 779
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Contrat de liquidité	-	-	5	-	-	5
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	47 783	-	-	47 783

Les dépréciations d'immobilisations au 31 décembre 2023 concernent essentiellement les titres de participations :

- 25 milliers d'euros pour les titres d'Arverne Worldwide;

- 47 754 milliers d'euros sur les titres de 2gré. Ainsi, la valeur nette comptable des titres de 2gré dans Arverne Group est de 8 002 milliers d'euros, valeur estimée sur la base de la juste valeur de l'actif net de la société.

Note 4 Liste des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Q/P du capital détenue	Valeur comptables des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Arverne Drilling Services	2 168	11	100 %	2 168	2 168	-	9 561	11	-
Lithium de France	396	46 054	63 %	44 634	44 634	-	64	(4 259)	-
AR Worldwide	50	(159)	49 %	25	-	-	-	40	-
DrillHeat	572	(3 783)	50 %	286	286	108	3 678	(3 783)	-
2gré	57 342	(64 558)	100 %	55 756	8 002	-	6	(1 316)	-
Mory Énergies	20	(4)	100 %	20	20	-	-	(1)	-
SCI Arverne immobilier	10	-	99,9	10	10	-	-	-	-

Note 5 Actif circulant

5.1 Créances

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation exercice	31/12/2023	Maturité	
				< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes	5	(5)	-	-	-
Créances clients	-	1 199	1 199	1 199	-
Clients douteux ou litigieux	-	132	132	132	-
Clients et comptes rattachés	-	1 331	1 331	1 331	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-	-
TVA	335	1 927	2 261	2 261	-
Autres impôts et taxes assimilés	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	-	65	65	65	-
Autres créances d'exploitation	335	1 992	2 326	2 326	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Groupe et associés	-	14 728	14 728	14 728	-
Créances sur cession immobilisations	-	-	-	-	-
Autres créances diverses hors exploitation	-	-	-	-	-
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-
Autres créances hors exploitation	-	14 728	14 728	14 728	-
TOTAL	340	18 046	18 385	18 385	-

Les créances clients pour 1 331 milliers d'euros sont essentiellement des créances intragroupe.

La créance douteuse pour 132 milliers d'euros est entièrement dépréciée dans les comptes et est relative à la filiale AR Worldwide.

Les 2 261 milliers d'euros de TVA correspondent majoritairement à des demandes de remboursement de TVA sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2023 dont le remboursement a été obtenu en mars 2024.

5.2 Trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation exercice	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	-	8 064	8 064
Disponibilités	207 618	(108 437)	99 181
TOTAL	207 618	(100 373)	107 245

5.3 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation exercice	31/12/2023
Charges constatées d'avance	15	129	144
TOTAL	15	129	144

Note 6 Capitaux propres

6.1 Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	31/12/2022	Créées	Remboursées	Autres	31/12/2023
Actions de préférences A1	1 835 556	-	-	(1 835 556)	-
Actions de préférences A2	1 835 553	-	-	-	1 835 553
Actions de préférences A3	1 835 556	-	-	-	1 835 556
Actions de préférences A4	1 376 667	-	-	-	1 376 667
Actions de préférence B	20 650 000	-	15 246 672	(5 403 328)	-
Actions ordinaires A0	-	27 547 633	-	7 238 884	34 786 517
Total	27 533 332	27 547 633	15 246 672	-	39 834 293
Valeur nominale	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
CAPITAL SOCIAL	275 333	275 476	152 467	-	398 343

Au 31 décembre 2022, la société Transition SA possédait 27 533 332 actions de préférences A1, A2, A3, A4 et B.

Le 14 septembre 2023, le Conseil d'Administration de Transition SA a validé la réalisation de trois augmentations de capital (le « PIPE » : *Private Investment In Public Equity*) conduisant à la création de 9 307 528 nouvelles actions ordinaires.

Lors de la fusion du 19 septembre 2023, Transition SA a absorbé Arverne Group SAS. Après réalisation des opérations intercalaires (apports de titres Lithium de France, conversion de l'emprunt obligataire), cette opération a conduit à la création de 18 239 589 actions ordinaires selon un rapport d'échange d'une action ordinaire de la société absorbée pour 6,9883 actions de la société absorbante.

La Fusion entraîne la conversion automatique de 1 835 556 actions de catégorie A1 et 5 403 328 actions de la catégorie B, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de rachat par leurs titulaires.

La nouvelle entité post-Fusion, Arverne Group SA a procédé aux remboursements des anciens actionnaires de Transition SA le 29 septembre 2023. Ce remboursement a entraîné la sortie de 15 246 672 actions.

Transition SA a émis, lors de son introduction en bourse réalisée en juin 2021, des bons de souscription d'actions (BSA) de catégorie A et B (ci-après les « BSAR A » et les « BSAR B »). Les BSAR B sont admis aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris. Les BSAR A et B, lorsqu'ils sont exercés par lot de trois, donnent le droit à leurs détenteurs de souscrire à une action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 11,50 euros à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le 19 septembre 2023, et expirent cinq ans après cette date.

Sur la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 22 décembre 2023, 1 548 BSA Arverne Group SA ont été exercés, entraînant la création de 516 actions ordinaires Arverne Group SA.

	BSAR A	BSAR B
Date de délégation par l'Assemblée Générale	16/06/2021	16/06/2021
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	17/06/2021	17/06/2021
Date d'émission par décision du Président	22/06/2021	22/06/2021
Date d'expiration	5 ans	5 ans
Nombre de bons de souscription d'actions accordés	575 460	20 650 000
En cours au 1^{er} janvier 2022	575 460	20 650 000
Exercé		
En cours au 31 décembre 2022	575 460	20 650 000
Exercé		1 548
En cours au 31 décembre 2023	575 460	20 648 452

6.2 Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Prime capital	Prime émission	Prime fusion	Réserves légales	Résultat de l'exercice	RAN	Réserve indisponible	Déro-gatoire	Capitaux propres
Capital social souscrit appelé versé	275	-	-	-	-	-	-	-	-	275
Primes liées au capital social	-	206 365	-	-	-	-	-	-	-	206 365
Primes d'émission	-	-	5 749	-	-	-	-	-	-	5 749
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	(5 255)	-	-	(5 255)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(2 165)	-	-	-	(2 165)
31/12/2022	275	206 365	5 749	-	-	(2 165)	(5 255)	-	-	204 969
Affectation du résultat 31/12/2022	-	-	-	-	-	2 165	(2 165)	-	-	-
PIPE	93	-	92 982	-	-	-	-	-	-	93 075
Fusion	182	-	-	10 136	-	-	-	-	-	10 318
Augmentation capital (période intercalaire – apport Lithium de France mino)	-	-	-	14 993	-	-	-	-	-	14 993
Conversion du cash reçu des OC	-	-	-	15 393	-	-	-	-	-	15 393
Rédemption	(152)	(152 314)	-	-	-	-	-	-	-	(152 467)
Autres opérations	-	-	5	(95)	40	-	-	1	21	(28)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	7 955	-	-	-	7 955
31/12/2023	398	54 050	98 736	40 428	40	7 955	(7 420)	1	21	194 209

Les opérations sur le capital social sont présentées dans le tableau ci-avant.

Le remboursement demandé préalablement à la Fusion par les actionnaires historiques de Transition SA diminue la prime sur capital de 152 314 milliers d'euros.

Le PIPE a entraîné la comptabilisation d'une prime d'émission pour 92 982 milliers d'euros.

Le compte de prime de Fusion s'élève à 40 428 milliers d'euros et se compose essentiellement de :

- la rémunération des apports d'Arverne Group SAS lors de la Fusion pour un montant de 10 136 milliers d'euros ;
- la conversion des obligations issues de l'emprunt obligataire ainsi que des intérêts associés pour un montant de 15 393 milliers d'euros ;
- l'apport de 418 352 actions Lithium de France contre la création de 214 544 actions Arverne Group SAS devenant 1 499 297 actions d'Arverne Group SA au moment de la Fusion.

Note 7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2022	Fusion 19/09/2023	Dotation	Reprise		31/12/2023
				Utilisée	Non utilisée	
Litiges	-	-	411	-	-	411
Garanties données aux clients	-	-	-	-	-	-
Pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques	-	-	411	-	-	411
Pensions et obligations similaires	-	-	17	-	-	17
Impôts	-	-	-	-	-	-
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Gros entretien ou grandes révisions	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	245	-	-	245
Provision pour charges	-	-	262	-	-	262
TOTAL	-	-	673	-	-	673
<i>Dont exploitation</i>			673			
<i>Dont financier</i>						
<i>Dont exceptionnel</i>						

Les provisions pour risques et charges concernent :

- des litiges prud'homains pour 103 milliers d'euros ;
- des litiges fournisseurs pour 308 milliers d'euros ;
- les IFC pour 17 milliers d'euros ;
- le forfait social de 20 % sur la comptabilisation des charges patronales des deux plans d'attribution gratuite d'actions décidés en juillet 2023 et septembre 2023 (cf. Note 13.4).

Note 8 Dettes

8.1 Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation exercice	31/12/2023	Maturité		
				< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200	170	1 370	463	907	-
Dépôt et cautionnement reçu	-	3	3	-	-	3
Groupe et associés (long terme)	1 050	(1 050)	0	0	-	-
Concours bancaires	-	0	0	0	-	-
Dettes financières	2 250	(877)	1 373	463	907	3

Les dettes financières se composent essentiellement d'un PGE pour 120 milliers d'euros et du rachat de la dette de Geoven acquise pour 2 000 milliers d'euros et remboursée à hauteur de 750 milliers d'euros sur l'exercice.

À la suite du plan de sauvegarde de la société Geoven, Arverne Group SAS s'est porté acquéreur de 36 711 milliers d'euros des 41 311 milliers d'euros de dettes bancaires de la société pour le prix de 2 000 milliers d'euros. La première échéance de remboursement auprès des banques, pour 750 milliers d'euros, a été payée le 17 mars 2023.

8.2 Dettes non financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation exercice	31/12/2023	Maturité	
				< 1 an	> 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	669	1 494	2 163	1 536	627
Personnel et comptes rattachés	-	396	396	396	-
Organismes sociaux	16	228	244	244	-
TVA	-	203	203	203	-
Autres impôts	25	36	61	61	-
Autres dettes d'exploitation	43	66	109	109	-
Dettes d'exploitation	754	2 423	3 177	2 550	627
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	1 624	1 624	1 624	-
Groupe et associés (court terme)	-	-	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-	-
Dettes hors exploitation	-	1 624	1 624	1 624	-
TOTAL	754	4 047	4 801	4 174	627

Les dettes sur immobilisations pour 1 624 milliers d'euros concernent le complément de prix à verser à l'ancien actionnaire de la société 2gré.

Le *Share Purchase Agreement* signé le 31 janvier 2023 entre Arverne Group SAS et la Compagnie des Châteaux prévoit deux compléments de prix à verser par l'acquéreur au cédant en fonction de deux faits générateurs :

- le démarrage d'un premier puits, comme complément de prix n° 1 pour 1 624 milliers d'euros, avec une probabilité de réalisation certaine ;

- le redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 et est calculé sur le *free cash flow* (flux de trésorerie) qui serait généré par l'exploitation de la centrale, pendant une durée maximale de 10 ans et dans la limite de 23,8 millions d'euros. Le versement de ce complément de prix est cumulativement subordonné (i) au remboursement des fonds investis dans le projet par Arverne Group ainsi que de nouvelles dettes bancaires qui pourraient être souscrites, et ce dans la limite de 1 million d'euros par an, (ii) au paiement préalable des sommes dues aux créanciers des procédures de sauvegarde des sociétés 2gré et Geoven. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date de clôture.

Note 9 Résultat

9.1 Chiffres d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	1 594	-
Chiffre d'affaires	1 594	-

Le chiffre d'affaires sur l'exercice correspond majoritairement à des facturations de prestations de services aux filiales du Groupe, ainsi qu'à la facturation du mandat de présidence.

9.2 Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	135	-
Autres produits	0	-
Avances sur immobilisations corporelles	-	-
Autres produits d'exploitation	135	-

9.3 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Sous-traitance d'activité	437	4
Fournitures	19	0
Locations, charges locatives et de copropriété	116	-
Assurances	483	210
Personnel extérieur à l'entreprise	15	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 024	2 454
Honoraires Fusion	1 426	-
Publicité et relations publiques	96	-
Déplacements, missions et réceptions	97	2
Services bancaires	39	19
Divers	48	-
Autres achats et charges externes	4 801	2 690

Les autres achats et charges externes se composent essentiellement des rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires :

- honoraires juridiques pour 384 milliers d'euros principalement relatifs aux différentes opérations menées sur l'exercice ;
- autres honoraires amortis dans les frais d'établissement pour 1 426 milliers d'euros ;
- honoraires services financiers pour 687 milliers d'euros ;
- honoraires des commissaires aux comptes pour 272 milliers d'euros ;
- honoraires comptables, gestion et social pour 171 milliers d'euros ;
- honoraires recrutements et formations pour 150 milliers d'euros ;
- *management fees* pour 245 milliers d'euros ;
- honoraires divers pour 115 milliers d'euros.

9.4 Impôts et taxes

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Contribution économique territoriale (CET)	3	-
Impôts et taxes sur rémunérations	9	-
Taxes foncières	-	-
Taxes sur les véhicules de sociétés	-	-
Autres impôts et taxes	14	41
Impôts et taxes	27	41

9.5 Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	1 196	-
Charges sociales	735	-
Impôts et taxes	1 931	-

Les charges sociales sur l'exercice 2023 intègrent 245 milliers d'euros de provision sur le forfait social des AGA (dont 57 milliers d'euros sont refacturés aux filiales).

Il n'y avait pas de charges de personnel sur Transition SA au 31 décembre 2022.

9.6 Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations sur immobilisations incorporelles	796	-
Dotations sur immobilisations corporelles	14	-
Dotations aux amortissements	810	-

Les dotations aux amortissements concernent essentiellement le début d'amortissement des frais de Fusion dont la date d'activation est le 19 septembre 2023, jour de la Fusion.

9.7 Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	110	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	428	-
Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	537	-

La dépréciation de l'actif circulant pour 110 milliers d'euros concerne la créance client AR Worldwide.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont décrites en Note 7.

9.8 Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Redevances	3	-
Jetons de présence	192	96
Charges diverses de gestion courante	2	-
Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation	197	96

9.9 Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	384	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	12	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 189	856
Autres produits financiers	54 132	-
Produits financiers	58 717	856
Dotations financières aux amortissements et provisions	47 795	-
Intérêts et charges assimilées	519	193
Différences négatives de change	0	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	-
Charges financières	48 322	193
RÉSULTAT FINANCIER	10 396	663

Les produits financiers pour 58 717 milliers d'euros concernent essentiellement :

- des revenus de comptes courants pour 384 milliers d'euros ;
- la revalorisation des titres 2gré à la suite de l'augmentation de capital pour 54 132 milliers d'euros ;
- des revenus de comptes à terme pour 4 127 milliers d'euros ;
- des revenus sur des fonds communs de placements (FPC) pour 62 milliers d'euros.

Les charges financières pour 48 322 milliers d'euros correspondent majoritairement à :

- des charges d'intérêts sur billet financier pour 51 milliers d'euros ;
- des intérêts d'emprunts obligataires pour 393 milliers d'euros ;
- des intérêts sur crédit vendeur pour 66 milliers d'euros ;
- une provision pour dépréciation des titres de AR Worldwide pour 25 milliers d'euros ;
- une provision pour dépréciation des titres de 2gré pour 47 754 milliers d'euros.

9.10 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Cession des titres Arverne Drilling	4 356	-
Charges sur exercice antérieur	(254)	-
Amortissements dérogatoires	34	-
Autres	(2)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 134	-

9.11 Impôt sur les sociétés

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Résultat net comptable
Résultat d'exploitation	(6 575)	-	(6 575)
Quote-part de résultat sur opérations en commun	-	-	-
Résultat financier	10 396	-	10 396
Résultat exceptionnel	4 134	-	4 134
Participation des salariés	-	-	-
RÉSULTAT	7 955	-	7 955

Bien que le résultat comptable au 31 décembre 2023 soit positif, le résultat fiscal est, quant à lui, déficitaire compte tenu des retraitements fiscaux liés à des produits non imposables. En

conséquence, aucun impôt sur les sociétés n'a donc été comptabilisé.

Note 10 Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Commissions bancaires	-	10 500
Garantie maison mère/lettre de confort	108	-
Engagements donnés	108	-

Il n'y a pas d'engagement reçu.

Note 11 Liste des crédits baux et locations longue durée

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	
Biens immobiliers	65	88	152	90	-	242
Véhicules	1	1	17	32	-	49
Total	67	89	168	122	-	291

Note 12 Autres informations diverses

12.1 Effectifs moyens

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein sur Arverne Group. Ils se présentent comme suit :

En milliers	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	7	-
Non-cadres	2	-
Effectif moyen sur l'exercice au 31 décembre	9	-

12.2 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Comité Exécutif d'Arverne Group et aux membres du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	976	57
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	339	-
Honoraires versés	219	-
Rémunération des dirigeants	1 533	57

Sur l'exercice 2023, les membres du Comité Exécutif étaient en majorité rémunérés par des honoraires sur le premier semestre (219 milliers d'euros), avant de passer salariés en juillet 2023. D'autre part, la ligne « Salaires et traitements » inclut également la rémunération versée aux Administrateurs du Conseil

d'Administration, d'abord de Transition SA jusqu'à la Fusion, puis au nouveau Conseil d'Administration d'Arverne Group SA à la suite de la Fusion.

Au 31 décembre 2022, on ne retrouvait que la rémunération versée aux Administrateurs de Transition SA.

12.3 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les filiales du Groupe ;
- les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité de direction (voir Note 12.2).

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Le détail des transactions avec les parties liées est présenté ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	1 581	-
Résultat financier	384	-
Principales transactions avec les parties liées – compte de résultat	1 965	-

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	1 212	-
Autres créances	21 246	-
Principales transactions avec les parties liées – actif	22 458	-

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	28	-
Autres dettes	-	-
Principales transactions avec les parties liées – passif	28	-

12.4 Attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice, deux plans d'actions gratuites ont été homologués par décisions du Président :

	Arverne Group AGA 2023 – plan 1	Arverne Group AGA 2023 – plan 2
Date de délégation par l'Assemblée Générale	29/06/2023	14/09/2023
Date de subdélégation par le Conseil d'Administration	non applicable	19/09/2023
Date d'attribution par décision du Président	27/07/2023	19/09/2023
Période d'acquisition	3 ans	2 ans
Date d'acquisition	27/07/2026	19/09/2025
Nombre d'actions gratuites accordé (retraité)	841 054	13 100
En cours au 1^{er} janvier 2023		
Accordé	841 054	13 100
Périmé	-	-
Définitivement acquis	-	-
En cours au 31 décembre 2023	841 054	13 100
Prix unitaire de souscription (<i>en euros</i>)	0,00	0,00
Juste valeur unitaire en date d'octroi	10,00	11,50

Les actions gratuites accordées par Arverne Group SAS dans le cadre du premier plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe et, l'acquisition de certaines d'entre elles seront conditionnées à la réalisation de conditions de performance financières et extra-financières telles que la réalisation de la Fusion avec la société Transition, l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires ou la mise en place d'un Comité de Mission.

Les actions gratuites accordées par Arverne Group SA dans le cadre du second plan seront définitivement acquises à l'issue d'une

période de deux ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée sur la base du cours de l'action en date d'attribution.

Les deux plans mis en place au cours de l'exercice portent sur des actions existantes ou à émettre. En l'absence d'option formelle de la Société sur la nature des actions à attribuer, le passif d'un montant de 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 reste éventuel et n'a pas fait l'objet d'une provision lors de l'arrêté des comptes. Seules les charges sociales font l'objet d'une provision étalée sur la période d'acquisition.

12.5 Événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la clôture à prendre en considération sont les suivants :

- la signature d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour les futurs locaux d'Arverne Group à Pau (64) pour un montant total du projet de 2 300 milliers d'euros. Ce projet est financé en crédit-bail ;

- la création société DrillDeep : le 21 mars 2024, la société DrillDeep a été constituée dont Arverne Group détient 74 % du capital, les 26 % restants étant détenus par un partenaire allemand spécialisé dans la construction de *rigs* de forage de grande profondeur.